






CONFIRMATION D'INSCRIPTION
SEJOURS DE VACANCES

RDV au 91 boulevard de la république - 06400 Cannes

Bonjour,
Nous vous rappelons que vous avez rendez-vous pour confirmer la réservation que vous avez effectuée par téléphone auprès de notre centre d'appel.

Lors de ce rendez-vous vous devrez impérativement ramener le dossier d'inscription COMPLET ainsi que les justificatifs OBLIGATOIRES suivants :

-  La Fiche de renseignements et d'autorisation parentale remplie et signée et à laquelle vous aurez agrafé la photo de votre enfant à l'emplacement réservé à cet effet. Bien indiquer vos numéros de police d'assurances.
-  La fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par vous-même et tamponnée et signée par le médecin.
-  En cas de divorce ou séparation, la photocopie du jugement statuant sur les conditions de la garde de votre enfant.
-  IMPERATIF : votre dernier Quotient Familial de la caf et votre attestation de CMU.
-  L'original + la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 2 mois (factures EDF ou Téléphone fixe ou téléphone mobile ou quittance de loyer.....)

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES : Chèque bancaires ou postaux – Espèces – Chèques Vacances ANCV- PAS DE CARTES BANCAIRES

SI UN OU PLUSIEURS DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES CI-DESSUS ETAIENT MANQUANTS, NOUS NE POURRIONS CONFIRMER L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT.

TOUT DOSSIER NON CONFIRME A LA DATE ET A L'HEURE DU RDV INDIQUE CI-DESSUS SERA CONSIDERE COMME ANNULE.

Cordialement,

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT DES SEJOURS ODEL – Ville de Cannes

REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation entière des conditions particulières de son fonctionnement et du règlement intérieur.

RÉSERVATION ET PAIEMENT :

Dans tous les cas, pour être définitivement validée, l'inscription à chaque séjour doit être accompagnée du règlement par chèque, espèces ou chèques vacances.

TARIFS ET PRESTATIONS :

Les tarifs concédés aux familles cannoises sont calculés sur la base du Quotient Familial, attestation datant de moins de 3 mois, présenté le jour de l'inscription et vérifié en présence et avec l'autorisation de la famille sur le serveur de la Caisse d'allocation Familiales des Alpes Maritimes.

Le tarif payé par les familles et les prestations du séjour sont proposés dans le cadre d'un forfait.

De ce fait, toute prestation non consommée ou tout séjour écourté **ne pourra donner lieu à un remboursement** sauf cas particulier (cf. paragraphe « Interruption de séjour »).

De même, si le participant ne pratique pas une ou plusieurs activités pour quelque motif que ce soit, aucune contestation de prix ne sera prise en considération au retour.

Il appartient au responsable légal d'apprécier avant le départ si le prix lui convient.

Sauf mention contraire, sont inclus :

Transport de CANNES au lieu de séjour, transferts sur les activités, en minibus ou bus, en transport en commun ou vélo, hébergement, 4 repas par jour, linge de lit, activités, encadrement et animation, matériel nécessaire lié aux activités, frais d'organisation et de fonctionnement, autres prestations spécifiques au séjour indiquées sur la page correspondante.

Sauf mention contraire, ne sont pas inclus :

Les frais médicaux et pharmaceutiques éventuels qui vous seront facturés en fin de séjour contre envoi des feuilles de remboursement CPAM, argent de poche, tout autre frais non indiqué dans le paragraphe "sont inclus".

ANNULATION :

Toute annulation par le participant doit être signalée par écrit (courrier RAR ou mail), le cachet de la poste ou la date de l'avis d'émission faisant foi et servant de référence et accompagnée, pour donner lieu à un éventuel remboursement, d'un certificat médical précisant que l'état de santé du participant contre indique toute participation au séjour.

Seule la Trésorerie Municipale de la Ville de Cannes est habilitée à valider et effectuer le remboursement.

INTERRUPTION DE SÉJOUR :

Pour tout départ anticipé en cours de séjour du fait du participant sans motif médical : l'intégralité des frais de séjour sera due.

Pour toute interruption à l'initiative de l'ODEL en cours de séjour pour raison médicale, les frais de séjour correspondants seront calculés et remboursés selon les sommes versées par la famille au prorata du nombre de jours de présence.

Tous les participants sont informés des règles de vie et de bonne conduite inhérentes à chaque séjour qu'ils se doivent de respecter sous peine d'exclusion disciplinaire.

Les frais occasionnés par un éventuel rapatriement lié au non respect de ce «contrat de confiance» ou pour un motif d'exclusion disciplinaire seront à la charge du responsable légal du participant, y compris ceux afférant aux déplacements de l'adulte chargé de rapatrier le participant exclu si son responsable légal n'est pas présent sur le lieu du séjour. La durée du séjour non effectuée par le participant ne donnera lieu à aucun remboursement même partiel.

RÉCLAMATION :

Il appartient à l'enfant d'informer sur place nos équipes d'encadrement de toute difficulté ou différend qu'il pourrait rencontrer afin de résoudre dans les meilleurs délais les éventuels dysfonctionnements. Toute réclamation doit être adressée par courrier dans un délai d'un mois après la date de retour du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Service Jeunesse et Prévention – Ville de CANNES – 1Boulevard Victor Tuby – 06 400 CANNES.

RECOMMANDATION :

Sauf cas exceptionnel les visites sur place durant le séjour ne sont pas autorisées.

TRANSPORTS :

L'ODEL remettra aux familles lors de la réunion, le carnet de voyage incluant les lieux de rendez-vous et les horaires de départ et de retour.

Les participants et leur(s) responsable(s) légal(aux) devront être présents 20 minutes avant l'heure de départ indiquée sur la convocation. Le transport est prévu en bus de tourisme.

Les responsables de convoyage de l'ODEL ont pour ordre de ne pas attendre les retardataires plus de 10 minutes. Un numéro de téléphone d'urgence est indiqué sur les convocations. Il vous permet de nous prévenir d'un éventuel retard et nous permet, dans la mesure du possible, de vous indiquer un autre point de rendez-vous pour rejoindre le car.

DOCUMENTS :

Un certificat médical d'aptitude à l'activité physique est demandé pour tous les séjours. Selon le séjour choisi, un certificat médical spécifique à la pratique de certaines activités sera également demandé à jour et/ou attestation de capacité à se déplacer dans l'eau et/ou autorisation parentale ou autre document (fiche sanitaire...). Ces documents sont réglementairement obligatoires. Tout participant qui ne les aura pas fournis ne pourra pratiquer les activités concernées.

SANTE : Les frais de santé de votre enfant avancés par l'ODEL durant le séjour sont à votre charge et vous acceptez par avance de les régler au plus tard au retour du participant contre remise des feuilles de soins.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : Un serveur vocal disponible 7/7 jours et 24H/24H permettra aux familles des participants d'obtenir des informations sur le déroulement du séjour. Le n° d'appel ainsi que les codes d'accès au séjour et au groupe de chaque participant seront communiqués le jour de la réunion par l'ODEL.

TELEPHONES PORTABLES : Leur utilisation pourra être tolérée, selon l'organisation spécifique à chaque séjour. Les modalités précises de cette utilisation seront indiquées dans un courrier d'information adressé aux familles par l'ODEL.

Toute utilisation dévoyée à des fins immorales (photos ou vidéos violentes ou obscènes, appels perturbateurs,...) donnera lieu à la confiscation du téléphone jusqu'à la fin du séjour et pourra entraîner des sanctions à l'encontre de l'utilisateur. L'appareil téléphonique sera restitué directement au responsable légal au retour du séjour.

ARGENT DE POCHE - EFFETS PERSONNELS - OBJETS DE VALEUR :

Il appartient aux responsables des participants d'apprécier le montant d'argent de poche qu'ils leur donneront pour couvrir uniquement leurs dépenses personnelles et dont ils seront responsables.

De même, aucune précaution particulière ne pouvant être prise concernant les objets de valeur (appareils photos, baladeurs, téléphones portables, consoles de jeux portatives, bijoux, vêtements...), ils resteront sous la seule responsabilité du participant s'il décide de les apporter avec lui.

Leur éventuelle disparition n'ouvrira pas de droit au remboursement par les assurances de l'ODEL qui décline toute responsabilité quant à leur perte, détérioration, vol ou autres dommages.

BAGAGES :

- Ils sont sous la responsabilité de leur propriétaire pendant les transports et toute la durée du séjour,
- Ils ne sont pas assurés par l'ODEL.

INFOS PRATIQUES :

- **Alimentation** : l'ODEL est un organisme laïque agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'Education Nationale. A ce titre, seuls les régimes alimentaires pour raisons médicales sont acceptés et tout à fait respectés,
- **Lavage du linge** : une fois par séjour,
- **Participation des enfants** : il se peut que dans le cadre du projet pédagogique, les enfants soient amenés à participer à certaines tâches quotidiennes (entretien de la chambre, lavage du petit linge...).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Conformément à l'Art.27 de la Loi relative à l'informatique, fichiers et liberté du 06/01/1978, l'ODEL garantit que les informations demandées pour le traitement des réservations, confirmations et pour l'organisation des séjours qu'il propose sont nécessaires et/ou conformes à la réglementation. Les responsables légaux des participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, une demande doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. à ODEL - Direction Générale – 9 rue d'Antrechaus - 83000 TOULON.

DROIT A L'IMAGE : Les responsables légaux des participants acceptent ce qui suit :

Article 1 : Prise de vue

que leur enfant mineur soit photographié et/ou filmé et enregistré par l'ODEL, qu'il soit photographié et/ou filmé et enregistré par les chaînes de télévision qui seraient susceptibles de le faire, au cours des séjours pendant les diverses activités organisées ; que les prises de vue le concernant soient utilisées en vue de la communication interne et externe de l'ODEL, en particulier sur le site internet et sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer auprès des pouvoirs publics, des collectivités publiques, les activités menées ; que l'ensemble des prises de vue du séjour auquel participe leur enfant, et sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, soient diffusées sur un espace sécurisé du site internet ODEL, accessible aux parents ayant accepté la présente clause en signant la fiche de renseignements et d'autorisation parentale et la confirmation d'inscription, acceptent que ces prises de vues (photographies ou films) et enregistrements soient diffusés sur les chaînes de télévision.

ARTICLE 2 : Diffusion des photographies

Les représentants légaux, sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, acceptent que lesdites photographies, films et enregistrements soient diffusés dans les strictes conditions suivantes : support de la diffusion : site internet de l'ODEL et support de communication papier, émissions et informations de télévisions, diffusion non commerciale ; destination ; diffusion aux collectivités territoriales et partenaires publics de l'association, communication interne et externe de l'association, auditeurs des chaînes de télévision précitées, aux familles ayant accepté la présente autorisation ; lieu de la diffusion : diffusion internationale compte tenue de la mise en ligne sur internet ; durée de l'autorisation : consentie pour une durée de 3 ans à compter de la signature des présentes, la troisième année, l'autorisation vaut pour l'année civile entière.

ARTICLE 3 : Utilisation via le site internet par les familles adhérentes

Les familles adhérentes ayant accepté la présente clause bénéficient d'un code d'accès communiqué en fin de séjour pour télécharger les photographies des vacances de leur enfant. Toutefois, il est expressément précisé que les photographies téléchargées faisant apparaître d'autres personnes que leur enfant, ne pourront être utilisées qu'à titre strictement personnel et familial, sans aucune diffusion extérieure. Notamment, la diffusion sur des réseaux sociaux et sites personnels est strictement interdite. Toute diffusion non conforme sera susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. L'ODEL s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant.

ARTICLE 4 : La présente acceptation des articles relatifs au droit à l'image est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5 : Les responsables légaux qui n'accepteraient pas les conditions relatives au droit à l'image doivent en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à ODEL – Direction Générale – 9 rue d'Antrechaus - 83000 TOULON.